

TSX affiche jusqu'à présent un moindre rendement **p1**

Planification fiscale pour la ferme familiale – transfert entre générations **p2**

Faites mieux fructifier votre régime de retraite à cotisations déterminées! **p3**

Protéger les personnes âgées des abus financiers **p4**

Perspectives



Sherry Cooper

Vice-présidente à la direction et économiste en chef, BMO Groupe financier

Au 22 mars 2012

Le TSX affiche jusqu'à présent un moindre rendement

La reprise mondiale des actions amorcée en fin d'année dernière reflète une nette amélioration de l'économie américaine, car la reprise du marché de l'emploi aux États-Unis stimule la croissance des revenus et la confiance. Le marché du logement américain se stabilise et contribuera à l'activité économique cette année pour la première fois depuis 2007. La croissance des bénéfices est soutenue et les entreprises continuent d'investir dans les biens d'équipement et la technologie. Les États-Unis seront probablement la plus forte économie du G-7 pour les deux prochaines années. De plus, la dissipation des craintes concernant la crise du crédit en Europe, au moins pour le moment, renforce le sentiment positif, car les prêts à long terme de la BCE aux banques de la zone euro semblent présenter des risques limités. Néanmoins, l'économie de la zone euro devrait se contracter pendant le premier semestre de cette année.

Bien que la croissance chinoise ralentisse, elle reste relativement forte car les investissements des entreprises et du gouvernement dans les actifs immobilisés ont été supérieurs aux attentes. La hausse des prix du pétrole est le risque le plus important qui guette la croissance mondiale cette année, bien que le Canada soit également aux prises avec des risques intérieurs. Le plus notable d'entre eux est le niveau anormalement élevé d'endettement des ménages qui ont été attirés par la faiblesse record des taux d'intérêt des prêts hypothécaires et des prêts sur la valeur nette des maisons. Les gouvernements réduisent leurs dépenses et augmentent les impôts. La croissance des bénéfices des entreprises a ralenti, ce qui a poussé certaines à procéder à des licenciements. En conséquence, l'économie canadienne réalise une moins bonne performance que ces homologues, tout comme le marché boursier.

Le moindre rendement du TSX par rapport au S&P 500 au cours de l'année passée a été le plus marqué depuis 1999. RIM a lourdement pesé sur le rendement de l'indice, alors qu'Apple y a fortement contribué aux États-Unis.

De même, le secteur canadien des matériaux a réalisé un moindre rendement en raison du recul des prix de l'or et des métaux précieux. Le secteur canadien de l'énergie a été éclipsé par son homologue américain. L'écart entre les prix du pétrole brut Western Canada Select et WTI s'est fortement élargi en raison de l'engorgement des oléoducs, alors que l'augmentation de la production d'huile de schiste au Texas et au Dakota du Nord a eu un impact positif pour le secteur de l'énergie aux États-Unis. De plus, la plupart des compagnies pétrolières canadiennes produisent du gaz naturel, dont la baisse du prix a causé une chute des bénéfices. Bien que cette situation puisse persister en raison de la capacité limitée à court terme, le Canada reste un marché de choix à long terme en ce qui concerne l'énergie.

« **Le ralentissement du TSX survient après sept années consécutives de rendement exceptionnel.** »

Les banques américaines ont également réalisé un meilleur rendement. Après avoir été en difficulté depuis la crise financière, de nombreuses banques américaines peuvent maintenant recommencer à verser des dividendes. La croissance du crédit s'accélère après plusieurs années de désendettement des ménages. Depuis le milieu de l'année 2011, l'économie américaine a affiché une plus grande vigueur que l'économie canadienne, qui connaît une stagnation du marché de l'emploi depuis huit mois. Les actions de la consommation ont réalisé un meilleur rendement aux États-Unis, reflétant la reprise de la demande des biens et des services de consommation, en particulier des véhicules automobiles.

Le ralentissement du TSX survient après sept années consécutives de rendement exceptionnel. Cette pause a amélioré les valorisations relatives. Cependant, l'expérience récente souligne l'importance de la diversification des portefeuilles. Les Canadiens doivent investir hors du Canada pour profiter de l'excellente performance des secteurs de la technologie et des soins de santé.

De plus, le rebond des perspectives économiques aux États-Unis a entraîné un dégagement sur les obligations, et a en conséquence accentué la courbe des rendements et fait grimper les taux des valeurs du Trésor à 10 ans de plus de 60 pb depuis septembre. Bien que les taux d'intérêt ne devraient pas grimper en flèche, la possibilité de réaliser des pertes sur les placements obligataires a augmenté, ce qui rend les actions encore plus attrayantes.

Planification fiscale pour la ferme familiale – transfert entre générations

Dans l'édition de l'hiver 2012 de *Perspectives*, nous avons discuté des déductions pour gains en capital, qui est l'une des deux grandes stratégies de planification fiscale pour transférer un bien agricole canadien. Dans cet article, nous allons présenter une autre stratégie, le *transfert entre générations*, qui peut différer la réalisation des gains en capital ou permettre de récupérer la déduction pour amortissement (amortissement fiscal) sur un bien agricole transféré aux enfants ou aux petits-enfants. Chacune de ces stratégies a ses propres critères d'admissibilité, bien qu'il soit souvent possible de profiter des deux pour diminuer ou reporter l'impôt sur les transferts de biens agricoles admissibles.

Transfert de biens agricoles entre générations

En plus d'offrir la possibilité de mettre à l'abri de l'impôt jusqu'à 750 000 \$ de gains en capital relatifs à un bien agricole admissible, grâce à la déduction pour gains en capital, les biens agricoles canadiens (y compris les actions d'une société agricole familiale ou la participation dans une société de personnes agricole familiale) peuvent également donner droit à un avantage fiscal supplémentaire sous la forme d'un report de l'impôt. Ainsi, un agriculteur pourrait transférer sa participation dans la ferme familiale à des enfants qui sont résidents canadiens, en report d'impôt de son vivant ou à son décès. En général, l'enfant héritera du bien au coût de base fiscal du parent, de sorte que le gain reporté pourrait être imposable lorsqu'il cédera le bien ultérieurement. Cependant, les fermes (actives) transmises de génération en génération pourraient en théorie échapper indéfiniment à l'impôt sur les gains en capital. La définition de biens agricoles retenue pour cette règle diffère de celle qui sert à la déduction pour gains en capital, de sorte qu'un bien agricole admissible à la déduction pourrait ne pas l'être à ce report d'impôt.

Intégration des stratégies de planification fiscale des biens agricoles dans votre plan successoral

Idéalement, il faudrait orchestrer la déduction pour gains en capital et le transfert entre générations pour profiter au maximum des stratégies de planification fiscale à l'égard des biens agricoles. Ceci peut être particulièrement délicat lorsque ce ne sont pas tous les membres de la famille qui hériteront du bien agricole ou s'adonneront à l'agriculture. Les intérêts de ces bénéficiaires peuvent entrer en conflit. Une disposition procurant un avantage fiscal à un bénéficiaire pourrait réduire la valeur de l'héritage d'un autre. Votre plan successoral doit prendre en compte l'accessibilité de ces stratégies fiscales et leur effet sur tous les bénéficiaires et sur l'ensemble de votre succession. Par exemple,



« Ainsi, un agriculteur pourrait transférer sa participation dans la ferme familiale à des enfants qui sont résidents canadiens, en report d'impôt de son vivant ou à son décès. »

le transfert entre générations peut faire économiser les droits de succession, mais forcer l'enfant qui reçoit le bien agricole ou en hérite à payer un jour l'impôt sur le gain non réalisé parce que le coût de base fiscal n'aura pas augmenté. Par contre, le coût de base fiscal des autres biens hérités par les autres enfants correspondra généralement à la juste valeur marchande au moment du décès, de sorte que l'impôt supplémentaire ne sera payable que sur la plus-value obtenue après le transfert.

La planification fiscale et successorale entourant la ferme familiale fait intervenir des règles très techniques et complexes, d'où la nécessité d'obtenir des conseils professionnels. Par ailleurs, chaque cas est unique à bien des égards, de sorte qu'il faut confier à un professionnel compétent le soin de formuler un plan ou une solution convenant à votre situation et à vos objectifs. Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements concernant ces stratégies fiscales relatives aux biens agricoles, demandez à votre conseiller en placement BMO Nesbitt Burns de vous remettre un exemplaire de notre publication *Planification fiscale pour la ferme familiale*. Votre conseiller en placement BMO Nesbitt Burns peut également vous aider à déterminer vos besoins et vous adresser aux professionnels qui sauront vous conseiller.

Faites mieux fructifier votre régime de retraite à cotisations déterminées!



Au Canada, les principales sources de revenu de retraite sont les pensions versées par le gouvernement (Sécurité de la vieillesse et Régime de rentes du Québec ou Régime de pensions du Canada), les régimes d'employeur et l'épargne personnelle.

Les régimes de pension agréés (RPA) représentent la plus grande partie des régimes d'employeur : selon Statistique Canada, environ six millions de Canadiens participent à un RPA¹.

Les deux principaux types de RPA sont les régimes à prestations déterminées (PD) et les régimes à cotisations déterminées (CD). Dans le cas des régimes PD, l'employeur verse une rente viagère fixe à l'employé retraité. Par contre, dans le cas des régimes CD, le revenu de retraite de l'employé retraité dépend du montant des cotisations versées dans le régime et du rendement des placements.

Au cours des 20 dernières années, un grand nombre d'entreprises du secteur privé ont délaissé les régimes PD et opter pour les régimes CD, parce que les employeurs sont réticents à garantir un revenu de retraite à leurs employés. Cependant, les changements démographiques favorisent également la croissance des régimes CD : peu de personnes travaillent pour le même employeur pendant toute leur carrière; la mobilité professionnelle devient la norme. Il n'est donc pas surprenant qu'un récent rapport de l'Institut Info-Retraite BMO indique que des salaires attrayants et la flexibilité de l'horaire et du lieu de travail sont plus importants qu'un bon régime de retraite, lorsque les gens évaluent des offres d'emploi concurrentes.

¹ Statistique Canada. The Daily, Pension Plans in Canada. 9 mai 2011.

Cependant, le comportement des investisseurs constitue un problème important étant donné la prévalence des régimes CD. De nombreuses recherches indiquent que l'investisseur moyen a tendance à ne pas prendre des décisions de placement optimales. Dans le contexte d'un régime CD, voici certaines des erreurs que les gens commettent souvent :

- Ne pas adhérer à un régime
- Ne pas augmenter les cotisations au régime lorsque leur revenu augmente
- Ne pas sélectionner la bonne combinaison de placements

Dans le but de parer à ces tendances, de nombreux régimes CD ont des « fonctions automatiques » pour « orienter » les participants au régime dans la bonne direction. Ces fonctions incluent :

- l'adhésion automatique des employés à un régime dès qu'ils répondent aux conditions d'admissibilité (en général avec la possibilité de renoncer au régime);
- l'augmentation automatique des cotisations des employés à mesure que leur rémunération augmente;
- une option de placement par défaut pour laquelle le participant n'a pas à choisir sa répartition d'actif.

Bien que ces mécanismes soient utiles, il est prouvé que la sur-automatisation conduit les participants à trop s'en remettre à l'employeur et à tenir pour acquis qu'ils n'ont rien à faire.

Si vous participez à un régime CD qui comporte des fonctions automatiques, ne vous en remettez pas uniquement à ces fonctions. Après tout, il s'agit de votre retraite, et tout le monde vit des situations différentes. Ne tenez pas pour acquis qu'il existe une solution qui convienne à tout le monde. Engagez-vous et soyez responsable de la préparation de votre retraite et considérez votre régime CD comme faisant partie intégrante de votre épargne-retraite.

Conseils pour mieux faire fructifier votre régime CD :

- Adhérez dès que vous le pouvez.
- Profitez au maximum des cotisations de l'employeur et des cotisations supplémentaires volontaires (le cas échéant).
- Passez régulièrement en revue vos placements pour vous assurer qu'ils sont adaptés à vos objectifs de retraite, à votre horizon de placement et à votre tolérance au risque.
- Consultez un conseiller en placement de BMO Nesbitt Burns pour établir un plan financier à long terme.

Pour en savoir plus sur l'Institut Info-Retraite BMO, visitez le site www.bmo.com/institutinfoetraite.

Protéger les personnes âgées des abus financiers

De nombreuses personnes au Canada préoccupées par l'augmentation des abus envers les personnes âgées en général, et particulièrement des abus financiers, ont été entendues des politiciens. En conséquence, la plupart des gouvernements provinciaux ont modifié les lois existantes afin de mieux protéger les personnes âgées.

L'abus est souvent subtil, silencieux et invisible. Qui protège le parent âgé et fragile lorsqu'un enfant majeur exerce une influence excessive sur ce parent pour qu'il lui transfère des actifs, ou abuse d'une procuration relative aux biens pour escroquer ce parent?

Le gouvernement de plusieurs provinces a adopté ou proposé une nouvelle loi qui oblige les membres de la communauté qui offrent des services aux personnes âgées à effectuer des rapports, et qui impose des pénalités lorsque des abus financiers suspects ne sont pas déclarés.

Par exemple, les nouvelles lois proposées en Ontario obligent les non-professionnels qui fournissent des services à un résident d'une maison de retraite (le « résident »), et ceux qui fournissent des services financiers à un résident client, à déclarer les abus financiers dont pourrait être victime le résident. Les futures lois imposent une amende en cas de défaut de déclaration. Le British Columbia Law Institute a également publié un guide à l'intention des avocats et des notaires pour les aider à reconnaître les cas d'abus lorsqu'ils enregistrent les instructions testamentaires d'une personne âgée.

La plupart des gouvernements provinciaux ont modifié les lois existantes afin de mieux protéger les personnes âgées.

L'information contenue dans ce document ne constitue pas une analyse définitive de l'application des lois fiscales, fiduciaires ou successorales. Elle est de nature générale et, par conséquent, nous vous conseillons d'obtenir un avis professionnel sur votre situation particulière.



Si votre province n'a pas encore voté de loi à cet effet, ce n'est probablement qu'une question de temps avant que le problème des abus financiers envers les personnes âgées ne fasse l'objet d'une nouvelle législation créant pour certains tiers une obligation de déclaration. Les implications d'une telle loi pour les conseillers en placement et les institutions financières pourraient conduire à la création d'une norme de contrôle diligent et d'une obligation de la part des conseillers en placement et des institutions financières de déclarer tout abus financier suspect envers des clients âgés et vulnérables.

BMO  **Nesbitt Burns**^{MD}
Ça a du sens. Profitez^{MD}

Les produits d'assurance et conseils y afférents sont offerts par l'intermédiaire de BMO Nesbitt Burns services financiers Inc., par des conseillers en sécurité financière au Québec et par des agents d'assurance-vie autorisés ailleurs au Canada. BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO Nesbitt Burns Ltée fournissent ce document à leurs clients à titre d'information seulement. Les renseignements qu'il contient sont fondés sur des sources que nous croyons fiables, mais nous ne pouvons les garantir et ils peuvent par ailleurs être incomplets ou changer sans préavis. Les commentaires publiés ici sont de nature générale et il est recommandé à toute personne d'obtenir un avis professionnel sur sa situation particulière avant de prendre une décision. BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO Nesbitt Burns Ltée sont des filiales indirectes de la Banque de Montréal et sont membres du Fonds canadien de protection des épargnants. AUX RÉSIDENTS DES ÉTATS-UNIS : BMO Nesbitt Burns Securities Inc. et BMO Nesbitt Burns Securities Ltd., sociétés affiliées à BMO Nesbitt Burns Inc., endossent la responsabilité du contenu de ce document sous réserve des conditions ci-dessus. Tout résident des États-Unis désirant effectuer une opération sur les titres mentionnés dans ce document doit le faire par l'intermédiaire de BMO Nesbitt Burns Securities Inc. et/ou BMO Nesbitt Burns Securities Ltd. AUX RÉSIDENTS DU ROYAUME-UNI : Ce document est destiné exclusivement aux clients non privés et ne peut être distribué ou transmis aux personnes décrites à l'article 11(3) de la loi intitulée Financial Services Act 1986 (Investment Advertisements) (Exemptions) Order 1995, avec ses modifications. Les commentaires publiés ici ne constituent pas un avis juridique ni une analyse définitive de l'applicabilité des lois fiscales. Ils sont de nature générale et, par conséquent, nous vous conseillons d'obtenir un avis professionnel sur votre situation particulière. Pour des conseils en placement adaptés à votre situation, veuillez vous adresser à un conseiller en placement BMO Nesbitt Burns.

^{MD} BMO (le médaillon contenant le M souligné) est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence. ^{MD} Nesbitt Burns est une marque de commerce déposée de la Corporation BMO Nesbitt Burns Limitée, utilisée sous licence. L'information contenue dans ce document ne constitue pas une analyse définitive des lois fiscales.

Membre-Fonds canadien de protection des épargnants